



Droit au chômage apres demission suite à une promesse d'embauche

Par **chakir58200**, le **20/08/2013** à **21:50**

Bonjour,

Je suis depuis 1 an et demi en CDI pour un prestataire de Services. Je travaille comme standardiste dans un concessionnaire automobiles.

Ce concessionnaire a été racheté par un indépendant qui ne souhaite plus prolonger le contrat avec mon employeur. Il ne souhaite pas payer des prestataires intérieurs et préfère m'embaucher.

Cette nouvelle réorganisation se fait dans deux semaines et on me demande aujourd'hui de démissionner de mon employeur dès que j'aurais ma promesse d'embauche AVEC période d'essai.

Je souhaite savoir si j'ai le droit au chômage si je démissionne de mon CDI actuel pour une promesse d'embauche en CDI, au cas où mon nouvel employeur mettrait fin à mon contrat PENDANT la période d'essai ?

Merci de votre compréhension

Par **Lag0**, le **21/08/2013** à **08:15**

Bonjour,
Si c'est l'employeur qui rompt la période d'essai, oui, vous aurez droit au chômage.